



Part d'heritage sur la maison d'un grand parent

Par **yannick14**, le **28/02/2008 à 19:35**

je souhaiterais savoir si la 2eme femme de mon pere ,etant decede en 2002 et qui en aucun cas n'est ma mere a le droit de pretendre a une part sur la maison de mon grand pere qui est lui meme decede en septembre dernier rnmerci par avance de votre reponse

Par **Visiteur**, le **01/03/2008 à 14:46**

Si je comprends bien, votre Père est DCD en 2002.rnVous mêmes et vos frères et soeurs si vous en avez, venez en "représentation" de votre Père.